

En partenariat avec



PRINCIPALES RECOMMANDATIONS DU L20

RÉUNION DES DIRIGEANTS DU G20, ANTALYA, TURQUIE, 2015

Le Groupe syndical L20 (Labour 20) représente les intérêts des travailleurs au niveau du G20, par l'intermédiaire de leurs syndicats. Il est coordonné par la Confédération syndicale internationale (CSI - ITUC) et la Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC) qui travaillent en étroite collaboration avec les organisations d'accueil actuelles du L20, TÜRK-İŞ, HAK-İŞ et DİSK. Afin de faire entendre les préoccupations des travailleurs, le L20 organise son propre Sommet les 13 et 14 novembre. Pour plus d'informations, consulter le site Labour20.org.

Des taux de croissance en baisse et d'importantes disparités salariales, la persistance du déficit mondial d'emplois avec 73,3 millions de jeunes au chômage dans l'ensemble du monde, la faiblesse des niveaux d'investissements ainsi que les grands défis à relever face au changement climatique, la crise des réfugiés et la nécessité de mettre en œuvre les Objectifs du développement durable, exigent une impulsion de la part du G20. Pour atteindre l'objectif de croissance fixé par le G20 à savoir 2,1% de croissance supplémentaire d'ici 2018, les économies du G20 devront doubler l'objectif initial de croissance de 1% supplémentaire par an. Elles s'écartent actuellement des prévisions. Le Sommet du G20 à Antalya doit servir de catalyseur pour l'action. Le G20 unit les principales économies mondiales et a le pouvoir de prendre des mesures collectives pour donner un coup de fouet à l'économie mondiale et avoir une incidence positive sur les citoyens du monde entier. Le L20 lance un appel aux gouvernements du G20 pour qu'ils donnent suite aux recommandations suivantes afin de donner aux politiques une orientation sociale et de les inscrire dans la durée :

Pour toute demande d'interview, contacter

Anna Byhovskaya +33 155 37 37 37 byhovskaya@tuac.org

Gemma Swart +32 479 06 41 63 gemma.swart@ituc-csi.org

Croissance inclusive et créatrice d'emplois

- S'écarter des politiques d'austérité aux répercussions négatives et soutenir la demande globale, l'investissement, les compétences et l'innovation, les services publics et la progressivité des régimes fiscaux et les systèmes redistributifs.
- Renforcer et réviser en conséquence les stratégies nationales de croissance et d'emploi du Plan d'action de Brisbane¹, et éviter les répercussions négatives entre les membres du G20.
- Mettre à profit le Cadre pour la promotion des emplois de qualité² tel qu'il a été présenté à la réunion des ministres du Travail à Ankara et prendre des mesures concertées pour investir dans les emplois et de bonnes conditions de travail, soutenir le dialogue social, les agences pour l'emploi et les politiques actives du marché du travail et développer les possibilités de formation.
- Réduire les inégalités de revenus et l'emploi informel qui sont des entraves majeures à la croissance et au bien-être social.
- Augmenter les revenus faibles et intermédiaires en mettant en place des salaires minimums décents et en soutenant les négociations collectives, permettant ainsi d'injecter du pouvoir d'achat dans les économies.
- Adopter les *Priorités stratégiques du G20* en matière de part du revenu du travail et d'inégalités³ et les mettre en œuvre au niveau national en renforçant notamment les institutions du marché du travail, en fixant des salaires minimums ; en développant la couverture des conventions collectives et de la protection sociale universelle; et en intégrant les groupes vulnérables dans l'économie formelle.

- Confier une mission au sous-groupe du G20 sur la Part du revenu du travail, ayant comme objectif de soutenir l'élaboration de plans stratégiques concrets.
- Mettre en œuvre et dépasser « l'objectif de 25 d'ici 2025 » en matière d'emploi des femmes avant 2025 et investir dans les structures d'accueil pour les enfants et l'économie des soins.
- Assurer le suivi de la Stratégie du G20 en faveur des compétences⁴ en développant des apprentissages de qualité, en veillant à ce que l'éducation publique et la formation permanente disposent des ressources suffisantes grâce à de « solides partenariats » avec les partenaires sociaux et une approche pangouvernementale.
- Transformer les *Principes du G20 sur l'em- ploi des jeunes*⁵ en politiques nationales
 et envisager la mise en place de garanties pour la jeunesse afin de remédier au
 problème de la jeunesse vulnérable et des
 jeunes « qui ne travaillent pas et ne suivent
 pas d'études ou de formation » (NEET).
- Mettre en œuvre l'Objectif du G20 pour les jeunes et évaluer son ambition eu égard au nombre d'emplois pour les jeunes au niveau national.
- Poursuivre le travail sur les réformes financières et notamment sur les mesures harmonisées au niveau international pour protéger le marché bancaire des particuliers de la volatilité des transactions et des investissements en matière bancaire et étudier la question d'une Taxe sur les transactions financières (TTF).

Augmenter les investissements responsables

- Augmenter les investissements dans les infrastructures publiques, sociales et physiques et fixer des objectifs d'au moins 1 % du PIB dans l'ensemble du G20 comme voie principale vers la croissance et la reprise de l'emploi.
- Associer les plans d'investissement à la création d'énergie propre et d'emplois verts.

^{1.} G20 (2014), « Communiqué des Dirigeants du G20, Sommet de Brisbane, novembre 2014 », https://g20.org/wp-content/uploads/2014/12/brisbane_g20_leaders_summit_communique1.pdf

^{2.} G20 (2015), « G20 Framework on Promoting Quality Jobs », (Cadre du G20 pour la promotion des emplois de qualité), Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Ankara 3-4 septembre 2015, Annexe 4 », https://g20.org/wp-content/uploads/2015/09/4-Annex-IV-G20-Framework-on-Promoting-Quality-Jobs.pdf

^{3.} G20 (2015), « G20 Policy Priorities on Labour Income Share and Inequalities » (Priorités d'action du G20 sur la part de revenu du travail et les inégalités) Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Ankara, 3-4 septembre 2015, Annexe 1, https://g20.org/wp-content/uploads/2015/09/0-G20-Labour-and-Employment-Ministers-Meeting-2015-Ankara- Declaration.pdf

^{4.} G20 (2015), « Stratégie du G20 sur les compétences, Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Ankara, 3-4 septembre 2015 », Annexe 2, https://g20.org/wp-content/uploads/2015/09/2-Annex-II-G20-Skills-Strategy.pdf

^{5.} G20 (2015) « Principes d'action du G20 pour favoriser l'amélioration des résultats en matière d'emplois pour les jeunes », Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Ankara, 3-4 septembre 2015, Annexe 3, https://g20.org/wp-content/uploads/2015/09/3-Annex-III-G20-Policy-Principles-for-Promoting-Better-Youth-Employment-Outcomes.pdf

- Veiller à ce que les investisseurs institutionnels soient motivés par le long terme et respectent les normes de l'investissement responsable et notamment les Principes de haut niveau du G20 sur l'investissement à long terme⁶ et exiger que tous les intermédiaires financiers, les gestionnaires d'actifs en particulier, aient effectivement des comptes à rendre.
- Soutenir les contributions aux fonds de pension des travailleurs pour mobiliser l'investissement.
- Encourager le financement par le secteur privé et les modes de financement mixte tout en veillant à ce qu'ils fassent l'objet d'un partage de risques juste et transparent.
- les Partenariats public-privé (PPP): donner la priorité aux consultations avec les parties prenantes, protéger les services publics, s'assurer d'une totale transparence financière dans les accords sur les risques et accorder la prééminence aux vérificateurs publics indépendants. Une plus grande « flexibilité » du droit du travail (telle qu'elle est préconisée dans la Liste de contrôle du projet OCDE/World Bank Group (OECD/WBG Project Checklist⁷) n'est pas la bonne approche pour promouvoir les Partenariats public-privé.

Mettre en œuvre et aller audelà de ce que prévoit le Plan d'action G20-OCDE sur l'Érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)

- Assurer la mise en œuvre rapide et intégrale du Plan d'action historique G20-OCDE sur l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices (BEPS)⁸ et garantir la transparence complète des négociations relatives au nouvel « instrument multilatéral » BEPS.
- Faire intervenir les pays en développement dans la phase de mise en oeuvre du BEPS de manière sérieuse et institutionnalisée.
- Mettre en adéquation les engagements

Surveiller et atténuer les répercussions sociales et sur l'emploi des processus de restructuration des entreprises multinationales qui pourraient découler de la mise en œuvre des mesures du BEPS.

politiques pris au regard du Plan d'action relatif au BEPS avec des ressources

humaines et financières suffisantes des

administrations fiscales.

 Reconnaître que la transparence fiscale des entreprises multinationales est un droit de tous les citoyens et engager un nouveau processus pour la publication des déclarations fiscales pays par pays.

Contributions du G20 à la COP21 et lutte contre le changement climatique

- Confirmer l'engagement du G20 sur la voie permettant d'atteindre l'objectif de 100 milliards USD/an d'ici 2020 et veiller à mieux équilibrer la répartition des fonds entre atténuation et adaptation dans les pays les plus vulnérables.
- Reconnaître l'existence d'un déficit de financement pour parvenir à une transition juste vers une économie à faibles émissions de carbone et favoriser les investissements dans une infrastructure et une énergie sans danger pour le climat tout en respectant la transparence des flux financiers relatifs au climat.
- Prendre des engagements en faveur du rendement énergétique et des objectifs d'énergie renouvelable et notamment des initiatives pour qualifier les travailleurs dans ces secteurs.
- Mettre en place des stratégies de Transition juste pour les travailleurs, les entreprises et les régions en fonction de la chaîne de valeur des combustibles fossiles et faire participer les syndicats à leur élaboration.

Développement inclusif et lieux de travail sûrs

Promouvoir la mise à niveau sociale dans les chaînes d'approvisionnement et veiller à ce que les normes internationales du travail et les droits de l'homme soient appliqués par les entreprises du G20, en particulier les Principes directeurs des Nations Unies, les Conventions de l'OIT et les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises

- 6. G20/OCDE (2014), « Principes de haut niveau du G20 sur l'investissement à long terme », http://www.oecd.org/finance/private-pensions/G20-OECD-Principles-LTI-Financing.pdf
- 7. OCDE & Banque mondiale (2015), « Liste de contrôle du projet pour les Partenariats public-privé » (« Project Checklist for Public-Private Partnerships »), http://www.oecd.org/finance/financial-markets/WBG-OECD-Checklist-for-PPP-Projects.pdf
- 8. G20/OECD (2015), « Rapport final sur le BEPS aux fins de réforme du système fiscal international dans le but de lutter contre l'évasion fiscale » (« Final BEPS package for reform of the international tax system to tackle tax avoidance »), http://www.oecd.org/ctp/beps.htm

- multinationales et renforcer la primauté du droit au moyen d'une législation transnationale qui impose la diligence raisonnable.
- Rendre compte de l'engagement pris par les ministres du Travail du G20 en 20149 « d'examiner les progrès accomplis » en ce qui concerne les lieux de travail sûrs, à la lumière de la Déclaration des ministres du Travail et du Développement du G7 sur les « Mesures en faveur d'une production équitable » 10 et passer à l'action avec la mise en place du Réseau d'experts du G20 sur la sécurité et la santé au travail (SST) et « Le Programme d'action mondiale pour la prévention en matière de santé et sécurité au travail (SST), de l'OIT ».
- S'engager à passer à une couverture statistique de 100% des décès, des accidents et des maladies liés au travail pour servir de base à des politiques de prévention rationnelles.
- Renforcer les droits des travailleurs et les systèmes de protection sociale et introduire des socles de protection sociale pour accompagner la transition de l'économie informelle dans les pays en développement et à revenus moyens.
- Évaluer la capacité du G20 à assurer des mesures de suivi et à établir des mécanismes de contrôle pour les Objectifs de développement durable (ODD).
- Faire participer les syndicats et les représentants des travailleurs à la poursuite des travaux du G20 sur les ressources humaines, les compétences, l'entreprise inclusive et les investissements d'infrastructure dans les pays en développement.
- Soutenir le renforcement des capacités, la mobilisation des ressources intérieures et le partage des connaissances dans les pays en développement.

Mise en œuvre et cohérence des politiques

 Assurer le suivi de « l'approche stratégique intégrée et globale destinée à encourager une croissance forte, durable et inclu-

- 9. G20 (2014), Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20, Melbourne, 11 septembre 2014, Annexe C : « Déclaration du G20 sur des lieux de travail plus sûrs et plus sains », https://g20.org/wp-content/uploads/2014/12/2014%20LEMM%20 Declaration.pdf
- 10. G7 (2015), « Action for Fair production » (Mesures en faveur d'une production équitable), Déclaration des ministres de l'Emploi et du Développement du G7, Berlin, 13 octobre 2015, http://www.dol.gov/ilab/media/pdf/G7-Ministerial-Declaration.pdf

- sive [...] pour lutter contre les inégalités, promouvoir la non exclusion et renforcer les liens entre emploi et croissance [...] en déployant les efforts correspondants dans d'autres domaines de travail » comme il est énoncé dans la « Déclaration d'Ankara » des ministres du Travail et de l'emploi du G20¹¹.
- Favoriser une meilleure cohérence au sein du G20 et au niveau national en établissant le lien entre finance, emploi, investissement, commerce et développement.
- Donner un caractère permanent à la réunion conjointe des ministres des Finances et du Travail du G20.
- Faire progresser les engagements du Plan d'action de Brisbane tout en révisant certaines politiques au plan social ainsi que les impératifs économiques, assurer un suivi général et faire intervenir les syndicats dans ces processus en tant que parties prenantes.
- Fixer des objectifs d'action concrets pour tous les cadres d'action et les principes adoptés au cours de la Présidence turque, et veiller à mettre en place des mécanismes de soutien et à poursuivre le dialogue pendant la Présidence chinoise en 2016.
- Reconnaître et promouvoir le « rôle essentiel » du dialogue social au niveau du G20.
- Soutenir le L20 et le B20 dans les efforts qu'ils déploient pour donner suite à leur accord conjoint rendu public à Ankara.

Faire face à la crise des réfugiés

- Lors du Sommet des dirigeants, lancer un appel du G20 à l'action au sujet de la crise des réfugiés en proposant des mesures stratégiques concrètes.
- Se fixer comme objectif de réinstaller les réfugiés et les demandeurs d'asile et accorder à tous les migrants le droit de travailler dans l'économie formelle avec les droits syndicaux, sociaux, politiques et culturels correspondants.
- Reconnaître le déplacement de population comme un enjeu du développement avec l'apport de compétences et de revenus qu'il représente pour les nations d'accueil et prendre en considération les questions humanitaires et de protection.

Pour toute demande d'interview, contacter

Anna Byhovskaya +33 155 37 37 37 byhovskaya@tuac.org

Gemma Swart +32 479 06 41 63 gemma.swart@ituc-csi.org 11. G20 (2015), « Déclaration des ministres du Travail et de l'Emploi du G20 », Ankara, 3-4 septembre 2015, https://g20.org/wp-content/uploads/2015/09/0-G20-Labour-and-Employment-Ministers-Meeting-2015-Ankara- Declaration.pdf